

Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier
Compte-rendu de la réunion du mardi 21 février 2017

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Virginie JAUFFRET, Michel LEBOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Michel SIMONIN (suppléant), Fernande SINGER Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA Michel WOLKOWICKI

Excusés ayant donné un pouvoir : Marc TOURRET pouvoir à Jacques BERNAT

Absents : Jean-Luc JACQUEMOND, Patrice VIALA,

Mme Monique Aliès est désignée secrétaire de séance.

▪ **Statues-Menhirs :**

Présentation du projet des Statues-Menhirs par Michel Maillé :

Actuellement il y a 37 statues-menhirs sur le territoire.

Secteur riche au point de vue archéologique. Enjeux important de préserver le patrimoine qui est exceptionnel et inestimable

B. Arnould : 5 éléments : PNRGC, comité de pilotage, cabinet scientifique, cabinet conseil et CC

Il est indispensable d'actualiser les travaux fait depuis 2 ans avec un nouveau comité de pilotage.

2 points : patrimoine culturel unique, les notions de culture et tourisme sont associées

Projet de territoire / Continuer le travail avec le PNRGC et comité de pilotage

Une réunion sera organisée prochainement

M. Aliès : Statues menhirs : patrimoine particulier et exceptionnel, richesse scientifique énorme qui est très prisée

Il est dommage de se priver de cette richesse, culturelle, archéologique et économique.

M. Wolkowicki : bonne idée d'organiser une réunion publique

Le comité de pilotage doit se mettre au travail avec les différents partenaires. Projet d'envergure que l'on doit porter.

M. Leblond : la commune de Mounès s'était positionnée pour le projet. Il y avait 4 candidatures.

Fort intérêt scientifique et économique

Investissement considérable d'environ 1 million à 1.4 million d'€ pour 10 à 12 statues menhirs.

Vu la somme considérable, cela mérite réflexion

A. Bel : important que tout le monde soit au courant du projet. Sera l'objet d'une réunion

C. Chibaudel : une réunion sera organisée, débat en prochain conseil.

Nous n'avons pas tous les éléments.

Mr le Président remercie Mr Maillé pour tout le travail accompli pour la mise en valeur de ces statues menhirs.

Mme Aliès Monique est désignée secrétaire de séance.

Mr le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du 23/01/2017 et s'il peut être validé.

Mr J-F Rousset demande de rectifier la phrase « les médecins libéraux devraient payer 1% du chiffre d'affaire » par « les médecins libéraux devraient payer un pourcentage du chiffre d'affaire ».

Il n'y a pas d'autres remarques, le compte-rendu est validé avec la modification demandée.

▪ **Office de Tourisme**

M. Wolkowicki : une délibération doit être prise concernant la création du futur office de tourisme.

Les OT, le CDT/aveyron ingénierie/ Aterm ont travaillé ensemble

Il est proposé :

- Nom : Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud
- Siège social : St-Sernin
- Bureaux d'Informations Touristiques : Belmont et Camarès
- Mission OT : accueil, informations, promotion du tourisme, animation socio-professionnelle
- Conseil d'administration : 24 membres dont 9 élus et 15 socio-professionnels

La Communauté de Communes est compétente pour le Tourisme qui est déléguée à l'association.

A. Bernat : demande s'il n'y avait pas une autre structure qui pourrait porter le tourisme

M. Wolkowicki : la régie mais dans l'association sont représentés à la fois les élus et les professionnels. Si l'association ne fonctionne pas, possibilité de revenir vers la régie.

A. Bernat demande la création d'une commission de contrôle composée d'élus.

M. Wolkowicki : possible de créer cette commission

C. Chibaudel : est-il possible de changer la formule des 2 BIT ?

M. Wolkowicki : précise que les BIT ne sont pas des lieux mineurs

Il y a un OT et des bureaux d'informations

Les BIT sont là pour couvrir le territoire. Rappelle que sur Camarès : pôle le plus fréquenté

Il y a 3 animatrices qui travaillent ensemble depuis plusieurs années, qui sont motivées.

Les statuts doivent être approuvés par la CC et par l'OT.

Mr Michel Wolkowicki donne lecture du projet de statuts.

M. Aliès : demande si c'est possible d'ouvrir l'association à plus de 24 ?

M. Wolkowicki : l'association est ouverte à tous, 24 c'est le CA

Taxe de séjour mise en place par la CCRC sur la période du 15/05 au 30/09

La commission tourisme va travailler sur l'harmonisation de la taxe de séjour.

Mr Michel Wolkowicki donne lecture du projet de convention d'objectifs (action de l'OT en fonction de ses missions).

C. Touzet : demande de préciser dans la partie accueil « l'OT et les BIT »

M. Wolkowicki : la loi définit un OT qui peut avoir des BIT

Il faudra clarifier le loyer du local de Camarès (qui était versé à la commune de Camarès).

Prochaines réunions :

22/02 : réunion publique à 20 h 30 à St-Sernin

10/03 : AG et AGE OT Pays Belmontais

13/03 : AG et AGE OT Camarès

27/03 : AGE OT Rougier d'Aveyron sud

L'actif sera transféré à la nouvelle association

C. Chibaudel propose de désigner 9 élus représentant la CC :

Monique Aliès, Bernard Arnould, Michèle Sicard, Annie Bel, Virginie Jauffret, Claude Barthélémy, Michel Wolkowicki, Jacques Bernat et Viviane Ramondenc.

Il donne lecture du projet de délibération.

A. Bernat insiste pour la création d'une commission de contrôle.

C. Chibaudel : il sera ajouté à la délibération la création d'une commission de suivi des comptes.

Le Conseil communautaire,

- Approuve la création d'un office de tourisme intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier ;
- Approuve les statuts ci-annexés de l'office de tourisme communautaire et autorise Monsieur le Président à les signer ;
- Désigne pour représenter la Communauté de Communes : Monique Aliès, Bernard Arnould, Michèle Sicard, Annie Bel, Virginie Jauffret, Claude Barthélémy, Michel Wolkowicki, Jacques Bernat, Viviane Ramondenc ;
- Approuve la constitution d'une commission de suivi des comptes qui sera composée de plusieurs élus.

▪ **Délégation de l'organe délibérant au président :**

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à Monsieur Claude CHIBAUDEL, Président, à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire et jusqu'à la fin du mandat, la délégation de pouvoirs, conformément aux articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, pour :

1°/ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 20000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, et ce, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets ;

2°/ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3°/ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

4°/ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

5°/ intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice et de défendre

la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;

6°/ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux ;

7°/ autoriser le renouvellement de l'adhésion aux organismes et associations dont elle est membre ;

8°/ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire fixé à 200000€ ;

Décide que, conformément à l'article L.5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents ;

Prend acte que, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, Monsieur le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

Prend acte que, les décisions prises par Monsieur le Président, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

▪ **CID :**

Mr le Président informe le Conseil Communautaire que L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice président délégué),
- et 10 commissaires titulaires

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1. dressée par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer, une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres, le Conseil Communautaires, après en avoir délibéré, décide de proposer une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants.

▪ **Commission thématiques**

| Commission | Vice-Présidents | Délégués |
|---|--------------------|---|
| Travaux – voirie | Monique ALIES | Jacques Bernat, Claude Barthélémy, Albert Bousquet, Alain Condomines, Jean-Louis Franjeau, David Maury, Jean-Marc Nègre, Alain Rascol, Anne-Claire Solier, Bernard Viala, Patrice Viala |
| Equipements sportifs, touristiques, culturels (réseau lecture, bibliothèque, cinéma, piscine, base de loisirs...) | Annie BEL | Monique Aliès, Bernard Arnould, Jean-François Bru, Bernadette Boulanger, Marie-Renée Coeurveillé, Virginie Jauffret, Viviane Ramondenc, Bernard Rouve, Cyril Touzet, Michel Wolkowicki |
| Economie et zone d'activités | Jacques BERNAT | Monique Aliès, Albert Bousquet, Franck Couderc, Lionel Frappat, Virginie Jauffret, Jean-Louis Liquière, Patrick Rivemale, Anne-Claire Solier, Marc Tourret |
| Environnement, déchetteries et ordures ménagères | Claude BARTHELEMY | Albert Bousquet, Marie-Renée Coeurveillé, Alain Dejob, Michel Leblond, David Maury, Patrick Rivemale, Jean-François Rousset, Bernard Viala |
| Aménagement de l'espace communautaire (PLUI, urbanisme, SCOT, habitat), aire d'accueil des gens du voyage | Patrick RIVEMALE | Monique Aliès, Michel Arvieu, André Bernat, Jacques Bernat, Michel Leblond, Jean-Louis Liquière, Marc Tourret, Bernard Viala, Patrice Viala, Michel Wolkowicki |
| Promotion du tourisme | Michel WOLKOWICKI | Monique Aliès, Bernard Arnould, Claude Barthélémy, Annie Bel, André Bernat, Jacques Bernat, Bernadette Boulanger, Michelle Fontanilles, Virginie Jauffret, Viviane Ramondenc, Bernard Rouve, Jeanine Roques, Michèle Sicard, Michel Simonin, Cyril Touzet |
| Numérique, communication interne et externe, évaluation, vie associative | Anne-Claire SOLIER | Monique Aliès, Bernard Arnould, Bernadette Boulanger, Jean-François Bru, Franck Couderc, Jean-Luc Jacquemond, Jean-Louis Liquière, Philippe Monchatre, Jean-François Rousset, Guy Sales, Marc Tourret, Michel Wolkowicki |
| Action sociale : petite enfance, seniors, CIAS, aides aux personnes, réseau de santé | Cyril TOUZET | Monique Aliès, Bernard Arnould, Michel Arvieu, Annie Bel, Jacques Bernat, Marie-Renée Coeurveillé, Bernadette Boulanger, Alain Dejob, Michelle Fontanilles, Michèle Sicard, Fernande Singer, Viviane Ramondenc, Michel Wolkowicki |

▪ **Causes Energia :**

Monsieur le Président, rappelle que l'ancienne Communauté de Communes du Pays Belmontais, était actionnaire de la SEML Causes Energia dont l'objet social est : l'étude, la construction, l'installation et l'exploitation de chaudières et réseaux de chaleurs faisant appel à des énergies renouvelables issues prioritairement du territoire couvert par le Parc naturel régional des Grands Causses (prioritairement le bois).

Il précise que Mr Michel Leblond représenté la CC du Pays Belmontais.

M. Leblond : informe que la CC du Pays Belmontais était actionnaire.

Le capital de la SEM est composé de 49 % fonds privés / 51 % fonds publics : 650000 € / 1000 actions de 650 €

La CCPB avait pris 10 000.00 € / Le Président de Causse Energia est Richard FIOL.

Mr le Président propose que Mr Leblond reste représentant de la CC à la SEM Causes Energia.

Le Conseil désigne Mr Michel Leblond représentant de la CC à la SEM Causes Energia.

▪ **Zone d'activités de Camarès :**

C. Chibaudel rappelle que la CC a la compétence économique et que la commune de Camarès ne l'a plus. Il faudrait reprendre cette opération en CC.

J. Bernat : rappelle le projet d'extension de la ZA. Il précise que le permis d'aménager a été déposé. Il y a 1 hectare constructible.

La commune de Camarès a payé : 15 000.00 € d'honoraires et a 74 500.00 € de DETR attribué.

L'administration fiscale a demandé la clôture du compte en décembre et il y a obligation de transférer à la CC.

C. Chibaudel : propose de prendre 3 délibérations : reprise du projet, lancement de l'appel d'offres et la création d'un budget annexe.

Coût du projet : 400 000.00 €

M. Alies : demande s'il y a d'autres subventions.

C. Chibaudel : DETR seulement

J. Bernat : la région aide que pour les ZA de compétence régionale

A. Bernat : demande le prix du terrain.

J. Bernat : 40 000.00 € pour 6 hectares

C. Chibaudel : DETR et le coût des travaux est estimatif

C. Touzet : recette de la vente des terrains : 4 lots

J. Bernat précise que l'atelier de découpe est intéressé

Mr le Président donne lecture des projets de délibération :

Transfert en pleine propriété :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Se prononce favorablement au transfert en pleine propriété, de la Commune de Camarès à la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier, du périmètre d'extension de la zone artisanale de Bel-Air défini dans le permis d'aménager.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager les démarches nécessaires auprès de l'Etude de Maître GAUCI, notaire, en vue de la préparation de l'acte et pour signer le dit acte et tout document nécessaire à ce transfert.

Opération d'aménagement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable au projet d'extension de la zone artisanale de Bel-Air à Camarès conformément au permis d'aménager déposé par la Commune de Camarès pour la création de 4 lots,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour lancer l'appel d'offres en vue de la réalisation des travaux d'aménagement.

Création d'un budget annexe

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil

Décide la création d'un budget annexe « Zone d'activité de Bel-Air » en norme comptable M14, assujetti à la TVA et avec comptabilité de stock.

▪ Ecomusée de Montaigut

C. Chibaudel : c'est la 2^e phase du projet d'aménagement.

L'association rembourse l'avance faite par la CC par un loyer de 1200 € pendant 5 ans.

Le projet d'aménagement :

500 000.00 € de subv

376 000.00 € d'autofinancement

La CC fait boîte aux lettres. L'association fera les travaux et remboursera la différence entre les subventions et les coûts.

Il est convenu que l'association sera propriétaire à l'€ symbolique à la fin des travaux.

M. Simonin : rappelle le but du projet : projet de territoire.

35 000 visiteurs à Montaigut : objectif 50 000 visiteurs.

La CC n'a rien à payer car le gestionnaire rembourse.

Aujourd'hui, une présentation a été faite pour le PNRGC.

Actuellement, le foncier appartient à la CC. Il précise que l'association ne tient plus la route, tout reviendra à la collectivité.

M. Aliès : demande s'il a été établi une convention entre l'association et la CC ?

M. Simonin : il y a une convention avec toutes les garanties.

Il y a aussi le bail sur 5 ans. Les documents sont disponibles à Camarès.

L'association paye 12 000 € par an pendant 5 ans.

M. Leblond : demande d'en savoir plus.

M. Simonin : propose de présenter le projet lors d'une réunion.

La restauration du château a été faite.

1^{er} phase écomusée : réhabilité

Création de locaux d'accueil et fonctionnels

Mr Bernard Arnould quitte la séance. **Il donne un pouvoir à Mme Monique Aliès**

C. Chibaudel précise que l'association n'aurait pas pu acquérir le terrain sans la CC.

La collectivité a du faire une DUP.

M. Simonin précise que c'est l'association qui assure la gestion

Mr Michel Simonin ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'aménagement constituant la 2^{ème} phase de création de l'Ecomusée de Montaigut tel que présenté, son échéancier ainsi que le plan de financement proposé.

- Se prononce favorablement à l'inscription de ce projet au budget 2017 de la communauté de communes,

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour solliciter les aides financières de la Région Occitanie, du Département de l'Aveyron et de l'Etat, et solliciter notamment l'inscription de la 1^{ère} tranche à la programmation du Contrat de Ruralité pour 2017.

▪ **Tarifs salle des fêtes de Camarès :**

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE les conditions de mise à disposition et de location aux associations, écoles ou particuliers de la salle des fêtes de Camarès, dans la mesure où l'usage qui en sera fait ne va pas à l'encontre de la sécurité du public et ADOPTE les tarifs suivants :

| UTILISATEURS | Type d'utilisation | Prix location | Chèque caution |
|---|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Associations du territoire (communauté de communes ou canton) | Régulière, courante ou exceptionnelle | GRATUIT | 300 € |
| Particuliers ou Associations extérieures à la communauté | Exceptionnelle | 150 € (salle rendue en bon état) | 300 € |

▪ **Tarifs salle du Temple :**

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE les conditions de mise à disposition et de location aux associations, écoles ou particuliers de la salle du Temple, dans la mesure où l'usage qui en sera fait ne va pas à l'encontre de la sécurité du public et de la réglementation nationale qui s'impose aux salles de cinéma et ADOPTE les tarifs suivants :

| Utilisateurs | Type d'utilisation | Type d'activités | Prix location | Chèque caution | Nettoyage |
|---|---|---------------------|--|----------------|--------------------------|
| Associations et Ecoles du territoire communautaire & Formations scolaires | Régulières, courantes ou exceptionnelle | Gratuite ou payante | GRATUIT | /// | NON |
| Utilisation du matériel audiovisuel et de sonorisation par le PROJECTIONNISTE de la Communauté uniquement : gratuite | | | | | |
| Particuliers ou associations extérieures à la Communauté | exceptionnelle | /// | Été : 50 € / Jour Hiver : 65 € / Jour | 500 € | OUI (sauf sanitaires) |
| Utilisation du matériel audiovisuel et de sonorisation par le PROJECTIONNISTE de la Communauté uniquement : 16 € de l'heure | | | | | |

La période hivernale s'étend d'octobre à avril soit 7 mois.

▪ **Bibliothèque de Camarès :**

Marie-Paule Condamines présente le projet :

Projet d'extension de la bibliothèque de Camarès attenante à la bibliothèque afin d'accueillir le fond Rouquette-Rouanet qui risquait de quitter le territoire.

6000 ouvrages.

Les coûts prévisionnels sont les suivants :

Projet d'extension et de restructuration avec mise en accessibilité

Montant prévisionnel travaux et maîtrise d'œuvre HT 84 410.00 €

Équipement en mobilier et matériel :

Montant prévisionnel équipement et maîtrise d'œuvre 24 725.00 €

Équipement informatique :

Montant prévisionnel HT 9 600.00 €

L'attribution du marché de travaux d'extension a été actée par la Communauté de communes du Rougier de Camarès pour un montant global HT de 44 630,43 € soit 53 556,52 € TTC.

Pour le financement de ce projet, l'Etat (DRAC), la Région et le Département ont été sollicités. Une subvention de 66 968 € pour un montant de dépenses subventionnable de 117 335 € a été attribuée et versée par l'Etat au titre de la Dotation Générale de

Décentralisation. La Région Occitanie a attribué une subvention de 19 000 €. Le dossier est en cours d'instruction au Département.

Entreprises locales : Veyrié, Rando, Cazabonne...

Mr le Président donne lecture du projet de délibération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à la poursuite de la mise en œuvre, à la réalisation et au financement de ce projet.

▪ **Budget annexe :**

Le Conseil Communautaire AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux versements d'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « Cinéma Le Temple » dans la limite d'un montant de 20 000 € maximum.

▪ **PAPI :**

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Un nouvel appel à projet PAPI élargit les thématiques prises en compte.

Il existe deux démarches possibles :

- le « PAPI complet » qui après un diagnostic approfondi et partagé du territoire élabore une stratégie locale, une gouvernance, un programme d'action.
- Le « PAPI d'intention », basé sur un programme d'études.

Dans l'attente de la réorganisation de la gestion et de la gouvernance du bassin hydrographique, pour lesquelles des discussions sont en cours, il paraît important d'engager rapidement le travail sur la prévention des inondations.

Par courrier en date du 16 novembre 2016 le Parc naturel régional des Grands Causses a proposé aux Présidents des intercommunalités du territoire du SCOT et des Présidents des Syndicats de rivière concernés d'assurer le portage de l'élaboration d'un « PAPI d'intention », c'est-à-dire d'un programme d'action de prévention des inondations sur le territoire du parc.

En effet, l'élaboration d'un PAPI d'intention est un préalable indispensable à l'obtention de financements pour les investissements de prévention sur le linéaire de cours d'eau du bassin du

Tarn. En outre, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est a priori disposée à financer 70% du poste affecté à l'étude de ce PAPI d'intention. Les études pourraient être financées jusqu'à 80% par les partenaires (agence de l'Eau Adour Garonne, Région, Département, collectivités...).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement à la réalisation de ce programme de prévention des inondations (PAPI d'intention) sous la responsabilité du parc des grands causses.
- Autorise le Président à signer les actes afférents.

Convention Eco-organismes :

Mr le Président rappelle les conventions signées par les anciennes communautés de communes et par le SMICTOM de St-Sernin avec les différents éco-organismes :

- OCAD3E-RECYLUM
- ECO-DDS
- ECO-MOBILIER
- DASTRI
- COREPILE

Mr le Président informe qu'il est nécessaire de renouveler ces conventions.

Ouï cet exposé, le Conseil Communautaire :

- Valide le renouvellement des conventions avec les différents éco-organismes,
- Autorise Mr le Président à signer les conventions,
- Autorise Mr le Président à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations.

▪ **Tarification OM 2017**

C. Chibaudel :

Secteur Camarès : TEOM à 11,5 % pour les particuliers et la Redevance Spéciale pour les professionnels ;

Secteur Belmont sur Rance : REOM suivant les 3 catégories suivantes :

- 132 € par foyer,
- 402 € pour les établissements et entreprises,
- 811 € pour le centre de loisirs et le centre spécialisé ;

Secteur St Sernin sur Rance (7/12^e) : REOM suivant les catégories suivantes :

- 55 € foyer 1 personne,
- 67 € foyer 2 personnes,
- 80 € foyer 3 personnes,
- 93 € foyer 4 personnes,
- 105 € foyer 5 personnes et plus,
- 2 € par habitant pour les communes,
- 59 € résidence secondaire ou 1 ou 2 gîtes ou chambres d'hôtes,
- 38 € entreprise de 1 salarié, collectivité,
- 215 € entreprise de 2 à 5 salariés ou de 3 à 4 gîtes ou chambres d'hôtes,
- 380 € entreprise de 6 à 15 salariés ou de 5 à 7 gîtes ou chambres d'hôtes,
- 1011 € entreprise de 15 salariés et plus ou 8 gîtes et plus de chambres d'hôtes.

C. Barthélémy : la redevance était facturée sur 2 années civiles. Donc il faut facturer 7/12^e pour 2017 pour le secteur de St-Sernin. Situation regrettable, qui est exceptionnelle. Il rappelle que le SMICTOM est créé depuis longtemps.

La commission OM aura lieu le 02/03/2017 à 16 h 30 à St-Sernin.

Il est convenu qu'une note d'information sera envoyée en même temps que la REOM pour le secteur de St-Sernin.

A réfléchir pour une harmonisation des tarifs REOM.

Mr Chibaudel donne lecture du projet de délibération.

J-F Rousset : s'abstient

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention : décide de fixer les montants et taux pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et l'accès aux déchetteries du territoire comme indiqué ci-dessus pour l'année 2017.

▪ **Fêtes et cérémonies :**

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre à l'article 6232 "fêtes et cérémonies" conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

En conséquence, Monsieur le Président propose de prendre en charge les dépenses suivantes à l'article 6232 fêtes et cérémonies":

- 1 – bouquets, gerbes de fleurs pour les événements familiaux concernant les conseillers ou le personnel communautaires,
- 2 – remises de médailles,
- 3 – achat d'un cadeau pour un événement de la carrière d'un agent (départ à la retraite, mutation, naissance...),
- 4 – cocktails (réunion du conseil communautaire ou réceptions diverses) ou frais de repas (réceptions officielles)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte la liste ci-dessus.

▪ **Accueil de Loisirs « le Coin des Copains »**

Mr le Président informe le Conseil Communautaire de la mise en place par l'ancienne Communauté de Communes du Pays Belmontais d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Le Coin des Copains ».

Il précise que L'ALSH est géré par l'Association Familles Rurales de Belmont.

Il informe aussi que les locaux qu'occupe l'ALSH sont mis à disposition par la commune de Belmont. La convention de mise à disposition des locaux établie entre la commune de Belmont, la Communauté de Communes du Pays Belmontais et l'Association Familles Rurales de Belmont doit-être renouvelée et actualisée.

Mr le Président propose d'établir une convention de mise à disposition des locaux entre la commune de Belmont, la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier et l'Association Familles Rurales de Belmont.

Mr le Président donne lecture du projet de convention de mise à disposition.

Ouï cet exposé, le Conseil Communautaire :

- Valide la présentation,
- Autorise Mr le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux entre la commune de Belmont, la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier et l'association Familles Rurales de Belmont,
- Autorise Mr le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

▪ **Transport à la demande – secteur St-Sernin :**

C. Chibaudel rappelle l'appel d'offres du TAD du secteur de ST-Sernin. Il précise que le marché termine le 31/08/2017.

La commission action sociale se chargera de réfléchir pour une harmonisation du service sur tout le territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de retenir la SARL CABANES ET FILS pour l'exécution des prestations du service de Transport à la Demande sur le secteur de Saint-Sernin sur Rance,

- Valide les tarifs des usagers tels qu'ils sont indiqués dans l'Acte d'Engagement du nouveau marché, à savoir :

| Type de véhicule | Prix kilométrique unitaire | | |
|---|----------------------------|--------|--------|
| | HT | TVA | TTC |
| Véhicule de 1 à 4 usagers transportés | | | |
| Le jour | 1,36 € | 0,14 € | 1,50 € |
| Avec majorations (la nuit* et les jours fériés) | 1,54 € | 0,16 € | 1,70 € |

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

▪ **Personnel :**

C. Chibaudel propose de créer in poste pour un directeur des services.

B. Rouve : demande qu'elles seront les missions de cette personne ?

C. Chibaudel : préparation dossier, coordination

V. Jauffret demande s'il n'est pas plutôt possible de faire évoluer quelqu'un déjà en poste ?

C. Chibaudel : souhait d'avoir quelqu'un d'indépendant, une vision extérieure globale.

V. Jauffret : cela a donc un certain coût

C. Chibaudel : ses missions seront bien remplies, ce qui amène à une compensation du salaire.

A. Bousquet : demande s'il y aura un appel à candidature ?

C. CHibaudel : La personne sera embauchée en CDD.

M. Aliès rappelle qu'elle a maintes fois demandé de recruter un DGS. Mais personne ne voulait.

On a mis des personnes responsables aux services techniques et OM. Ce personnel va demander des valorisations de salaire.

DGS : salaire de 3000 € par mois.

Il y a beaucoup de dépenses à budgétiser. A toujours dit qu'il fallait embaucher un DGS mais demande d'ouvrir la consultation car ce n'est pas des sommes neutres.

Elle rappelle qu'un DGS doit être compétent dans les domaines administratifs, techniques, financiers, juridiques.

Et demande d'avoir le budget avant de statuer pour l'embauche d'un DGS

C. Chibaudel rappelle le salaire net du DGS 3000 € soit 36 000.00 € + les charges patronales
Il rappelle que le conseil a voté la diminution des indemnités de fonction ce qui amène une économie de 24 000.00 €

M. Aliès : le RIFSEEP pour les agents doit être mis en place et n'a pas encore été estimé
Unifier et harmoniser pour tous les agents

C. Chibaudel : si on embauche cette personne, c'est un plus pour le territoire. Profil intéressant

M. Aliès : précise qu'on n'est pas pressé à un mois près. Préfère avoir le budget avant.

C. Chibaudel : la personne sera embauchée au 01/07/2017.

M. Wolkowicki : rappelle qu'il est d'accord avec M. Aliès pour l'embauche d'un DGS. Précise que le profil de cette personne est ingénieur.
En effet cela a un coût mais il faut savoir faire des investissements. Faisons en sorte de trouver des fonds.

A. Bel : est d'accord avec M. Wolkowicki.

C. Chibaudel : précise que la personne sera recrutée en CDD pour 3 ans renouvelables et passera les concours.

A. C Solier : poste d'attaché qui est mis au vote.

M. Fontanilles : apparemment il y a un nom.

J-F. Bru : demande les missions ?

C. Chibaudel : préparation dossier, développement

M. Wolkowicki : précise que cela ne remet pas en cause les postes mis en place.

J. Bernat : rappelle que M. Aliès n'a pas tort pour le DGS, il n'était pas favorable.
Et nous n'avons pas encore parlé du budget. En effet, cela coute mais c'est une opportunité.
Et le président élu propose la création du poste.

Mr Chibaudel propose la création du poste d'attaché au vote :

Abstention : V. Jauffret, M. Aliès, J-F. Bru, M. Fontanilles

B. Arnould pouvoir à M. Aliès

Pour : 30

Contre : 0

▪ **Eolien :**

Il sera proposé au prochain conseil communautaire de prendre en compte le fait que les communes qui ont des projets aboutis sur leurs territoires et qui devaient percevoir 20 % de fiscalité avant la réforme de la TP puissent obtenir un fond de concours équivalent chaque année.

Sujet qui sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

▪ **Question diverses :**

J. Bernat rappelle qu'il faudra penser que chaque commune s'oppose au transfert des pouvoirs de police.

C. Chibaudel : un modèle d'arrêté sera transmis aux communes.

A. Bel : précise que la commission culture aura lieu le 08/03/2017 à St-Serin à 20 h 30

Prochain réunion du bureau 15/03/2017 à Belmont à 20 h 30

Levée séance 23 h 15

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

